

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 07/03/2024, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 21 mars 2024**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

**Présents :** MM. Stéphane COMBEAU – Guy CADORET - Mme Mona GUIOMARD – MM. Yannick JOLIVET - Nicolas BUFFET – Mmes DOUAUD Bénédicte – TRELOHAN Solenne – MM. David MAINCENT - BOCQUET Ludovic – MIGNON Jean-Luc – Mme GALISSON Christine et M. BUCHET Serge.

**Absent.e.s et pouvoirs :**

Jean-Pierre BLANDIN, absent excusé, qui a donné pouvoir à David MAINCENT

Adélaïde BIZEUL, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mona GUIOMARD

**Secrétaire :** Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

**N°2024-03-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 février 2024. Aucune observation n'est soulevée, le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité.

**N°2024-03-02 – BUDGET PRIMITIF 2024**

M. le Maire soumet les projets de Budgets primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes :

**Budget COMMERCE (H.T.) : en suréquilibre****Section de Fonctionnement :**

- Dépenses	:	22 629,32 €
- Recettes	:	52 246,72 €

Les prévisions concernent essentiellement des opérations d'ordre (amortissements et reprise de subventions), exceptés les loyers du bâtiment sis 4 place des Halles

**Section d'Investissement :**

- Dépenses	:	14 202,00 €
- Recettes	:	22 866,52 €

Les prévisions concernent les opérations d'ordre (contrepartie des opérations passées en section de fonctionnement) et des dépenses réelles mais aucun projet n'est défini

**Budget ASSAINISSEMENT :****Section de Fonctionnement en suréquilibre :**

- Dépenses	:	254 856,02 €
- Recettes	:	427 257,82 €

**Précisions :**

Dans les dépenses, est prévue l'étude diagnostic engagée sur l'ensemble du réseau d'Eaux Usées c'est-à-dire, incluant le réseau d'assainissement collectif de Pluherlin et celui du site du Moulin Neuf puisqu'ils sont raccordés à la station d'épuration de Rochefort-en-Terre. Pour mémoire, le fondement de l'étude est la demande formulée par l'Agence de l'Eau : en effet, lors de la dernière demande de subvention pour les tra-

28/03/24

vaux de réhabilitation/extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Bogeais, cette dernière avait été refusée au motif que l'étude diagnostic précédent datait de 10 ans.

Cette étude diagnostic est une étude indépendante, permettant d'avoir une cartographie de l'état des réseaux, qui s'inscrit cependant sur un temps relativement long car tient compte des nappes hautes et des nappes basses.

Recettes : elles comprennent la redevance d'assainissement (suffisante actuellement d'où l'absence de hausse des tarifs) et pour l'étude diagnostic du réseau : les participations financières du SIAEP de la région de Questembert et de Questembert Communauté et les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département.

Section d'**Investissement** en équilibre :

- Dépenses	:	141 583,00 €
- Recettes	:	141 583,00 €

D'après le rapport caméra, des travaux seront très probablement nécessaires sur le réseau d'assainissement au carrefour de la Croix aux Moines et rue de Graslin préalablement aux travaux de voirie ; nécessitant le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (cf délibération n°2024-03-11A).

### **Budget COMMUNE :**

Section de **Fonctionnement** en équilibre :

- Dépenses	:	2 334 627,54 €
- Recettes	:	2.334 627,54 €

Section d'**Investissement** en équilibre :

- Dépenses	:	4 916 891,00 €
- Recettes	:	4.916 891,00 €

### **Précisions :**

Le budget a été établi sur la base du Compte Administratif 2023 : examen des chapitres en section de fonctionnement.

En section d'investissement, le détail des opérations est présenté, étant précisé que pour certaines d'entre elles, leur réalisation sera pluriannuelle :

- Travaux de requalification des entrées de ville & création de connexions douces – tranche 1 précédés des effacements de réseaux à « la Croix aux Moines » et rue de Graslin
- Réhabilitation du bâtiment 9 place des Halles
- Restauration de la tour sud des remparts du château et du châtelet
- Réhabilitation/agrandissement de la salle polyvalente
- Projets dans le cadre du dispositif Sites d'exception (circuit patrimonial, mobilier...)
- Travaux sur bâtiments divers : chapelle St Michel, chapelle St Roch, escalier intérieur 7 place du Puits, toiture du bâtiment annexe de l'école publique, toiture & verrière du pavillon du château...
- Réfection de l'habillage bois des coffrets électriques-téléphoniques-TV
- Restauration de murs (de soutènement/de clôture)

En recettes, outre l'autofinancement et les subventions attendues, un emprunt a été inscrit au budget. Cet emprunt est important eu égard à la taille de la commune et au nombre d'habitant mais la capacité d'autofinancement permet les remboursements. La durée de l'emprunt est généralement liée à la durée d'amortissement du bien.

Conclusion : les moyens financiers existent mais il faudra probablement réajuster pour composer avec l'inconnu des subventions, sans oublier que l'actualité est marquée par le déficit de l'Etat, et que les collectivités sont souvent mises à contribution lorsqu'il s'agit de faire des économies.

28/03/24

Concernant la demande de subvention au titre du dispositif « site d'exception » de la Région, l'acquisition de mobilier urbain avait été prévu. La commission des travaux a décidé lors de sa dernière réunion **d'acquérir 10 bancs** au prix unitaire de 660 € TTC soit un **montant total avec frais de port de 7 332 € TTC** auprès de la Tolerie Forézienne – Bonson, L'essence sera à préciser sur le bon de commande. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à 13 voix pour et 1 abstention (C. Galisson), **autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.**

Par ailleurs, lors de la précédente séance, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour les travaux de voirie & création de connexions douces rue de Graslin/St Roch, plan de financement incluant et la DSIL 2024 et la DETR 2024. Or, la préfecture a précisé dernièrement que cette opération ayant déjà bénéficié de la DSIL en 2023, elle ne peut en bénéficier en 2024. Par conséquent, M. le Maire soumet le nouveau plan de financement :

**Dépenses :**

• Maitrise d'œuvre	:	50 514 € HT
• Etudes complémentaires	:	1 420 € HT
• Mission SPS	:	<u>2 000 € HT</u>
Sous-total	:	53 934 € HT
• Voirie	:	623 927 € HT
• Mobilités douces	:	<u>435 063 € HT</u>
Non compris la mise en souterrain des réseaux chiffrée à 166 553 € HT		
Sous-total	:	<u>1 058 991 € HT</u>
<b>Coût total prévisionnel</b>	:	<b>1 112 925 € HT</b>

**Recettes :**

• <del>DETR 2024</del>	:	<del>150 000 €</del>
• <del>DSIL 2024</del>	:	<del>150 000 €</del>
• Conseil Régional	:	45 000 €
• Conseil Départemental	:	267 481 €
• Autofinancement	:	<u>650 444 €</u>
<b>Total</b>	:	<b>1 112 925 €</b>

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de financement détaillé ci-dessus.**

Enfin, M. le Maire soumet au vote le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité, par chapitre, le budget primitif 2024 – budget principal et budgets annexes Assainissement et Commerce.**

---

**N°2024-03-03 – VOTE DES TAUX 2024 DES IMPOTS LOCAUX**

M. le Maire propose aux membres de fixer les taux 2024 des impôts locaux après avoir rappelé les taux 2023 :

-Foncier Bâti	:	39,37%
-Foncier Non Bâti	:	59,40%
-Taxe d'Habitation (résidences secondaires & logements vacants)	:	16,71%

Si les taux 2023 sont reconduits en 2024, le produit attendu est le suivant :

<b>Bases 2024 :</b>		<b>Produit attendu si les taux de 2023 sont reconduits en 2024 :</b>
FB : 715 800 €		281 810 €
FNB : 5,500 €		3 267 €
TH : 176 300 €		<u>29 459 €</u>
		314 536 €
Allocations compensatrices :		<u>18 654 €</u>
Produit attendu :		<b>333 190 €</b>

28/03/24

Sur la proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2024 les taux des impôts locaux, c'est-à-dire :

-Foncier Bâti	: 39,37% (taux communal de 24,11% auquel s'ajoute le taux départemental de 15,26%)
-Foncier Non Bâti	: 59,40%
-Taxe d'Habitation (résidences secondaires & logements vacants)	: 16,71%

---

#### **N°2024-03-04 – SUBVENTIONS 2024**

M. le Maire soumet aux membres les demandes de subventions des associations locales suivantes, préalablement étudiées par la commission des finances, c'est à dire :

**-ADMR- Malansac** : la subvention demandée est de 4,50 € par habitant soit un montant total de 2 916 €  
Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité d'une **subvention de 2 916 €**

**-Association Rochefort en Eire** pour organisation du festival de rencontres irlandaises du 17 au 20 mai 2024, en présence de têtes d'affiche en la matière

La subvention demandée est de 3 000 €. En 2023, la subvention accordée était de 2 000 €, la commission des finances a proposé de maintenir la subvention à 2 000 €. En contrepartie, M. le Maire propose aux membres d'adopter une stratégie pour le chalet de Noël mis à disposition durant les illuminations : élaborer un planning d'occupation de ce chalet entre les associations qui sollicitent des subventions, le chalet étant sous-exploité pendant les illuminations

Décision du Conseil Municipal : vote à 13 voix pour et 1 abstention (S. Combeau) d'une **subvention de 2 000 €**

M. le Maire propose à Mona Guiomard, 2<sup>ème</sup> adjointe, de présenter les autres demandes :

**-Association Imaginambulles** pour organisation du festival de BD des 15 & 16 juin 2024

Expositions & conférences sont prévues dans le château ; des ateliers d'initiation, jeux pour les enfants, buvette avec animation musicale sont également programmées, essentiellement dans le parc du château. La demande de subvention est de 3 000 €, soutenue par Mme Guiomard

La commission des finances a proposé une subvention de 2 500 € car une buvette est prévue pendant la manifestation, génératrice de recettes.

Décision du Conseil Municipal : vote à 13 voix pour et 1 abstention (S. Combeau) d'une **subvention de 3 000 €**

Hors délibération :

David Maincent demande s'il y aura un lien entre cette manifestation et la médiathèque ? Réponse de Mona Guiomard : « ça peut ».

Elle précise en outre qu'une journée « entretien du château » est prévue samedi 24/03/2024

**-Association Aux grées des voix** pour organisation d'«A travers chants » (rencontre de chorales) du 9 au 11 mai 2024 dans le parc du château

La demande de subvention est de 2 000 €

Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité d'une **subvention de 1 500 €**

**-Amicale des parents d'élèves de l'école S. Pradeau pour projet « les olympiades »**, soit un projet de danse sur le thème des Jeux Olympiques avec spectacle le 18 juin 2024

La demande de subvention est de 3 000 € (1 300 € demandés à Pluherlin)

Une rencontre a eu lieu entre l'association et M. Guiomard et D. Maincent qui ont convenu d'une subvention communale de 1 500 € et d'une participation financière de l'Amicale de 300 € pour le projet des « olympiades »

M. le Maire rappelle que la collectivité doit être juste car l'Amicale fait un effort en tenant le chalet de Noël trois week-ends pendant les illuminations, à la différence des autres associations.

Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité d'une **subvention de 1 500 €**.

28/03/24

**-Association les Chats Libres des Grées**

La demande de subvention est de 2 400 € (2 100 € en 2023)

La commission des finances ne s'est pas prononcée

Décision du Conseil Municipal : vote à 13 voix pour et 1 abstention (G.Cadoret) d'une **subvention de 2 100 €**.

Hors délibération :

M. le Maire demande combien de chats ont été stérilisés : réponse de Serge Buchet : 17 depuis le début de l'activité de l'association soit 17 chats pucés au nom de la Commune et 17 chats à nourrir et soigner. Mais, le problème se renouvelle chez un particulier

Réponse de M. Le Maire : c'est l'écueil de l'activité car elle déresponsabilise certains propriétaires de chats

Ludovic Bocquet demande si les chats de la commune peuvent pas être adoptés ?

Réponse de Serge Buchet : ce sont des chats libres

Yannick Jolivet demande quelle est la courbe d'évolution car la Commune risque d'avoir 50 chats à nourrir

**-Comité d'animation et de loisirs de l'EHPAD de Rochefort-en-Terre** pour un projet d'aménagement de deux salles de détente, bien-être et multi-sensorielles (une sur chaque site)

La commission des finances propose 500 €

Yannick Jolivet fait remarquer que l'EHPAD est très actif, notamment sur les réseaux sociaux

Décision du Conseil Municipal : vote à l'unanimité d'une **subvention de 500 €**

---

**N°2024-03-05 – TARIFS ET LOCATIONS 2024**

M. le Maire propose aux membres l'examen et le vote des divers tarifs communaux & locations de bâtiments communaux. Les seules hausses proposées par la commission des finances sont :

- redevance de stationnement : rendre payant le créneau 12h – 14h et augmenter la redevance à 6€ les 24h pour les campings-cars car la taxe de séjour devra être reversée à Questembert Communauté  
le reste est maintenu
- occupation du domaine public par les terrasses : 65 € le m<sup>2</sup>
- occupation du domaine public pour vente à emporter pendant la période des illuminations, pour les restaurants en activité ayant un service en salle et à table : 750 €

Pour les autres tarifs, la commission a décidé de les maintenir

NB : Salle d'exposition : plus louée, dans la perspective des travaux

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs et loyers tels que détaillés dans l'annexe jointe.**

POUR LES Parkings ST Michel, Ecole S.PRADEAU, 1er et 2ème Parkings des Grées  
rue ST Roch et rue du souvenir \*

DROITS DE STATIONNEMENT		TARIF 2024
2023		
TARIFS JOURNALIERS (24 H)	2 euros la première heure, 1 Euro la deuxième heure et 0,50€ par heure suivante, dans la limite de 8 heures, 24€ la demi heure au-delà de huit heures : durée maximale autorisée 8h30. Payant de 9h-12h et de 14h-19h30 Forfait du FPS : 30 euros	2 euros la première heure, 1 euro la deuxième heure et 0,50€ par heure suivante, dans la limite de 10 heures, 23€ la demi-heure au-delà de 10 heures: durée maximale autorisée de 10h30. 19h30 Payant de 9h à forfait du FPS: 30€
	*Campings cars : 5 euros les 24 heures, dans la limite de 48 heures. Durée maxi autorisée : 72 heures : Au delà des 48 heures : 25 euros. Forfait du FPS : 30 euros	*Campings cars : 6 euros les 24 heures, dans la limite de 48 heures. Durée maxi autorisée : 72 heures : Au delà des 48 heures : 18 euros. Forfait du FPS : 30 euros

LA TAXE DE SÉJOUR EST A COLLECTER ET A REVERSER à la Communauté de Commune

TARIF CANTINE / GARDERIE 2023		TARIF 2024
<b>PERISCOLAIRE</b>		
GARDERIE	Le quart d'heure	0,46 €
<b>CANTINE</b>		
LE REPAS ENFANT	ainé	3,75 €
fratries (repas unitaire)	2ème enfant et plus	3,40 €
repas majoré (inscription tardive)		5,50 €

## REDEVANCES DOMAINE PUBLIC

TARIFS	2023	TARIF 2024
Occupation du dom.public permanente hors terrasse	non autorisé	non autorisé
Occupation du domaine public permanente hors terrasse	300€	300 €
Occupation du domaine public permanente hors terrasse	400 €	400 €
<b>TERRASSES</b>	55€ (avec le minimum de 350€)	65 €
Alinéa 1 : Vente à emporter sur la voie publ.soumise à autorisation pendant la période des illuminations, pour les restaurants en activité, ayant un service en salle et à table.		
Vente à emporter, sur la voie publ.soumise à autorisation, pendant la période des illuminations, pour les associations rochefortaises.	500 €	750 €
OCCUPATION OCCASIONNELLE	GRATUITE ACCORDEE	70 €

CIMETIERE	TARIF	TARIF 2024
TARIF	2023	2024
Concession trentenaire	80 €	80 €
Concession cinquantenaire	150 €	150 €
concession dans le colombarium 15 ans	300 €	300 €
concession dans le colombarium 30 ans	600 €	600 €
vacation funéraire	25 €	25 €



SALLE POLYVALENTE	2023	TARIF 2024
<b>TARIFS LOCATION POUR LES ROCHEFORTAIS</b>		
VIN D'HONNEUR	50,00 €	50,00 €
RÉUNION 1/2 JOURNEE	40,00 €	40,00 €
JOURNÉE JUSQU'0 18 HEURES	50,00 €	50,00 €
SOIRÉE 18 à 1 HEURE	65,00 €	65,00 €
SALLE PLUS CUISINE 1 REPAS	110,00 €	110,00 €
SALLE PLUS CUISINE 2 REPAS	140,00 €	140,00 €
CAUTION	150,00 €	150,00 €
NB : SI 2 REPAS SUR 2 JOURS : COMPTER 2X 110 ET NON 140 €		
Le chèque de location et de caution doivent être au nom du locataire		
<b>TARIFS LOCATIONS POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES</b>		
VIN D'HONNEUR	65,00 €	65,00 €
RÉUNION 1/2 JOURNÉE	80	80 €
JOURNÉE JUSQU'À 18 HEURES	100,00 €	100,00 €
SOIRÉE 18 à 1HEURE	170,00 €	170,00 €
SALLE PLUS CUISINE 1 REPAS	210,00 €	210,00 €
SALLE PLUS CUISINE 2 REPAS	250,00 €	250,00 €
CAUTION	250,00 €	250,00 €
NB : si deux repas sur 2 jours, compter 2X210 € et non 250		
<b>TARIFS VAISSELLE CASSÉE</b>		
marmite	50,00 €	50,00 €
plat four	50	50 €
plat inox	20	20 €
cafetière	50	50 €
casserole	30	30 €
pichet inox	10	10 €
verre	1	1 €
assiette	2	2 €
tasse	1	1 €
fourchette	1	1 €
ramequin	1	1 €
essoreuse	10	10 €
égouttoir	5	5 €
entonnoir	5	5 €
écumoir	5	5 €
chaise	50	50 €
poubelle	10	10 €

28/03/24

### **N°2024-03-06 – CIRCUIT PATRIMONIAL : AVENANT AU MARCHE**

**Rappel** : un marché a été passé avec la société EMPREINTE pour la fourniture et pose du circuit patrimonial, pour un montant de 81 062 € HT soit 97 274,40 € TTC.

Or, la société a suggéré de remplacer le panneau avec 2 lames directionnelles prévu en haut de la ruelle du Four à Ban (à droite de l'escalier, dans le sens descendant) par une plaque murale qui serait installée sur le pignon est de l'habitation sise 4 ruelle du Four à Ban (le propriétaire a donné son accord).

Par conséquent, M. le Maire soumet le **projet d'avenant n°1 prenant en compte cette modification, à savoir :**

- Panneau avec 2 lames directionnelles : - 1 330 € HT
  - Plaque murale format A4 en lave émaillée : + 110 € HT
- soit – 1 220 € HT

Soit un nouveau montant de marché de 79 842 € HT soit 95 810,40 € TTC

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société EMPREINTE – Ste-Foy-d'Aigrefeuille tel que détaillé ci-dessus.**

---

### **N°2024-03-07 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Par délibération du 30/11/2023, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Cette consultation a été mise en ligne sur le site de Mégalis le 09/02/2024 et un avis dans la presse le 13/02/2024, avec une réponse demandée pour le 08/03/2024 17h.

14 plis ont été déposés dans les délais mais un bureau l'a déposé deux fois donc, 13 plis.

M. le Maire souhaite que ces offres soient étudiées par la commission des travaux.

Compte tenu des critères de sélection des offres (60% valeur technique et 40% prix), compte tenu des délais d'examen des offres, M. le Maire demande aux membres de déléguer à la commission des travaux le choix de l'attributaire, fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessus. Il demande en outre l'autorisation de signer l'offre retenue par la commission des travaux.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions, autorise M. le Maire à signer le marché de l'offre retenue par la commission des travaux.**

**Hors délibération :**

Mona Guiomard justifie son abstention en précisant qu'elle est bien consciente que la procédure est légale mais elle regrette un manque de concertation avec les membres du conseil municipal, le comité cadre de vie, les associations et les habitants

M. le Maire fait remarquer que depuis le début du mandat, des investissements ont été décidés et engagés sans qu'il y ait eu de remarques, que ce soit pour la restauration des remparts du château et du châtelet, la réhabilitation de l'immeuble sis 9 place des Halles, ou encore les travaux de requalification des entrées de ville & création de connexions douces. Tous ces projets ont fait et font encore l'objet de réunions de travail et il est en sera de même sur ce programme.

La mission d'architecte comprend plusieurs étapes, de l'esquisse à la réception des travaux. C'est avec l'architecte que le projet sera arrêté, en associant le conseil municipal. Il rappelle également le rôle de conseil du CAUE.

En l'espèce, la consultation a été faite sur un montant de travaux de 600 000 € mais sans certitude s'il sera suffisant ou pas. Il n'empêche que le projet devra respecter des critères environnementaux et sociaux (modularités de la salle) pour prétendre à des subventions, tout en ayant comme objectif une salle adaptée à notre situation.

L'autre alternative était d'organiser un concours d'architectes mais il suppose des moyens, financiers notamment.

28/03/24

## **N°2024-03-08 – PERSONNEL : RECRUTEMENT POUR SERVICE TECHNIQUE**

**Rappel** : anticipant le départ en retraite d'un agent du service technique au 01/07/2023, le Conseil Municipal avait décidé le 23/02/2023 de créer un poste d'Adjoint technique contractuel à temps complet à compter du 01/05/2023. L'agent recruté est indisponible depuis juillet 2023.

Par conséquent, les effectifs du service technique sont insuffisants au regard des besoins. Aussi, M. le Maire propose-t-il de créer un poste d'Adjoint technique titulaire à temps complet à compter du 15/04/2024 et de procéder au recrutement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un poste d'Adjoint technique titulaire à temps complet, à compter du 15/04/2024. Il autorise M. le Maire à procéder au recrutement et à signer les documents s'y rapportant.**

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

---

## **N°2024-03-09 – URBANISME : PROJET DE MODIFICATION DE LA CONVENTION ADS**

Depuis juillet 2015, la commune a signé avec GMVA (Vannes Agglomération) et Questembert Communauté une convention tripartite en vue de l'instruction par GMVA de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire.

Ladite convention et ses annexes régit les relations entre les usagers, les communes, la communauté de communes et le service instructeur ainsi que les conditions financières de cette prestation.

GMVA propose de faire évoluer ladite convention au regard des éléments présentés ci-après.

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » fait évoluer la **législation concernant le pouvoir de police de la publicité.**

Ainsi, à compter du 01/01/2024, la compétence est transférée au Maire de la commune, puis au Président de l'EPCI au 01/07/2024 si l'intercommunalité est compétente en matière de PLU.

Dans un souci d'économie d'échelle et de mutualisation des ressources et des moyens, l'Etat n'assurant plus cette mission à compter de 2024, il est proposé aux communes qui le souhaitent que les dossiers d'enseignes puissent être instruits par le service ADS, dans le cadre du service commun existant.

**Une nouvelle convention est rendue nécessaire pour intégrer cette faculté proposée aux communes de confier l'instruction de leurs dossiers d'enseignes au service ADS.**

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des actes ADS, de nombreuses données SIG sont mobilisées (cadastre, PLU, servitudes). De la qualité de ces données dépend la conformité de l'instruction des dossiers et donc, la sécurité juridique des actes. Or, à l'occasion de révision, modification, élaboration ou mise à jour des documents d'urbanisme, il s'avère que des erreurs sont constatées et nécessitent l'intervention des agents SIG de GMVA pour contrôler et corriger les documents avant leur intégration dans les logiciels Cart@DS et SIG.

C'est pourquoi, dans un objectif de sécurisation de l'instruction mais aussi et surtout de garantie pour la commune de la publication du PLU effectivement opposable sur le Geoportail de l'urbanisme, il est prévu la **mise en place d'une prestation complémentaire d'assistance SIG.**

La convention ADS nouvelle qui est proposée intégrera cette nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la nouvelle convention prendra en compte **quelques évolutions réglementaires et techniques intervenues récemment**, sans remettre en cause, cependant, les modalités de fonctionnement entre les communes et GMVA et notamment la chaîne d'instruction.

28/03/24

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes résiliera de plein droit la précédente convention applicable à compter du 01/01/2022.

Considérant que le fonctionnement actuel donne satisfaction,

Considérant que la nouvelle convention proposée permet d'intégrer, si la commune le souhaite, une prestation complémentaire relative à l'instruction des enseignes, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires intervenues,

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser M. le Maire à cosigner la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes, pour les communes membres de la Communauté de Communes ;***
- ***De ne pas solliciter le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes***
- ***D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

---

#### **N°2024-03-10 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire informe les membres du devis qu'il a signé en vertu des délégations, c'est-à-dire :

- Carine HINDERCHIETTE – Illustratrice – Rochefort-en-Terre pour illustrer les plaques/panneaux du circuit patrimonial pour un montant de 4 455 € TTC
- HORTIBREIZ de Caudan pour acquisition d'un désherbeur thermique d'un montant de 3 420 € TTC  
NB : subvention de la Région de 1 395 €
- Simon Granit Maçonnerie de Pluherlin pour travaux sur le musée, pour un montant de 2 843,50 € TTC
- ABC de Chauray pour la fourniture de 15 racks à vélo pour un montant de 4 309,38 € TTC (décision en commission des travaux)

---

#### **N°2024-03-11 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **A) Carrefour de la Croix aux Moines & Rue de Graslin/réseau d'assainissement collectif**

Le passage caméra du réseau d'assainissement à la Croix aux Moines et rue de Graslin a montré des dégradations nécessitant des travaux. Si ces travaux sont engagés, ils devront nécessairement être coordonnés avec les travaux de mise en souterrain des autres réseaux, préalablement aux travaux de voirie. Et s'ils sont décidés, M. le Maire propose de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage ou Maitrise d'œuvre.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

##### **B) Ecole publique : organisation de la semaine scolaire pour les rentrées scolaires 2024, 2025 et 2026 (maintien des horaires)**

Par courriel du 31/01/2024, l'Inspection Académique rappelle le cadre réglementaire de l'organisation du temps scolaire et demande que lui soit fourni, pour le 22/03/2024, la proposition d'organisation du temps scolaire conjointe de la Commune et du Conseil d'Ecole, en précisant « la répartition des heures d'enseignement et horaires de la pause méridienne », pour les rentrées scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

Le Conseil d'école s'est tenu le 19/03/2024 et a voté à l'unanimité l'organisation de la semaine scolaire ainsi : « 24 heures réparties sur 4 jours lundi mardi jeudi vendredi. La journée d'enseignement est de 6 heures ».

28/03/24

Rappel de l'organisation actuelle :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 11h55 et 13h25 – 16h25 soit 24h/semaine

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal maintient les horaires appliqués actuellement soit :**  
**Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 11h55 et 13h25 – 16h25 soit 24h/semaine**  
**pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.**

### **C) Divers**

-David Maincent propose l'installation d'un panneau d'affichage/d'expression libre, près de la salle polyvalente par exemple, afin d'éviter que des affiches soient collées sur des immeubles privés/publics. Pourquoi pas mais sans garantie d'efficacité

-Elections européennes : le 9/06/2024

-Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 25 avril

-Solenne Trélohan transmet le message de Véronique Rigaud, bénéficiaire d'une subvention en 2023 pour sa participation au championnat de France cette année. Les règles ayant changé, elle ne pourra y participer mais invite les membres le 7/04/2024 à Questembert

-Guy Cadoret évoque le passage de la flamme olympique et à cette occasion, fait part de la recherche de bénévoles pour l'organisation de cette manifestation

Il précise en outre que les travaux de voirie rue du Vieux Bourg débuteront le 28/04/2024

Avant qu'il n'ait fini son intervention, certains membres quittent la salle.

La séance est ensuite levée, à 22 heures

Le Maire  
Stéphane COMBEAU

La Secrétaire de séance  
Solenne TRELOHAN

